CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1164 **Valable du 09/08/2023 au 08/08/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 29/05/1997
Forme juridique : SAS

Capital : 323 156

Dénomination sociale : T 2 C - TECHNIQUE ET CONCEPT DE LA CONSTRUCTION

473 RUE DES MANETS
76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1997B00311

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 412 206 757 00020
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 3287710

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 1254000/002 149588/13

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 1254000/002 149588/13

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 02 32 86 80 80 **Fax :** 02 32 86 80 81
Portable :
Responsabilité légale : TAMARELLE PHILIPPE PRÉSIDENT

Responsable Technique : LECOINTE JULIEN

Site internet : www.t2cbatiment.fr
E-mail : t2c-sas@t2cbatiment.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	76	EFF4	11 105 469	CA8
Dans l'activité	4	EFF1	224 926	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 22/02/2024	09/08/2023	08/08/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Emis le 19/08/2025

Signé par QUALIBAT

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025